

Note de service

DESTINATAIRES :	Tous les chefs de service médicaux de périnatalité et d'obstétrique et gynécologie et les conseillères cadres en soins spécialisés de périnatalité et d'obstétrique et gynécologie des trois CISSS de la Montérégie
EXPÉDITEURS :	Dre Catherine Dubé, hématologue, chef de service régional de médecine transfusionnelle James Tremblay, chargé clinique du Centre désigné des activités transfusionnelles de la Montérégie Caroline Lanteigne, chargée clinique du Centre désigné des activités transfusionnelles de la Montérégie Direction régionale des laboratoires
DATE :	Le 17 avril 2026
OBJET :	Culots globulaires en réserve en banque de sang pour salles d'accouchement — uniquement sur ordonnance (non automatique)

Cette note vise à clarifier les pratiques concernant les culots globulaires en réserve pour les prélèvements « code 50 » provenant des salles d'accouchement.

Dans certains milieux, des culots globulaires étaient mis en réserve de façon systématique dès la réception d'une analyse code 50 chez des patientes de salle d'accouchement présentant des anticorps érythrocytaires. Cette pratique n'est toutefois pas prévue dans les procédures en vigueur.

Ainsi, aucun culot globulaire ne sera désormais mis en réserve d'emblée, sauf sur ordonnance explicite du prescripteur.

Il revient au prescripteur de demander des culots en réserve lorsqu'ils sont jugés requis, notamment dans un contexte clinique évalué comme à haut risque de transfusion ou d'hémorragie.

Cette approche est cohérente avec les bonnes pratiques en médecine transfusionnelle et avec les données probantes, qui montrent que la probabilité de transfusion dans la clientèle obstétricale générale est faible.

Cette directive ne modifie pas les processus cliniques existants entourant les analyses à l'accouchement ou en prévision d'une césarienne. Cependant, des recommandations nationales récentes indiquent qu'un prélèvement de banque de sang à l'arrivée pour accouchement ne

devrait pas être effectué systématiquement chez toutes les patientes. Les ordonnances et procédures cliniques devraient intégrer ces recommandations lors de leur prochaine révision.

Le centre désigné des activités transfusionnelles de la Montérégie demeure disponible pour appuyer les équipes dans la révision de ces procédures cliniques.

Merci de votre collaboration.

Référence : [Choisir avec soins — Recommandations périnatales — CSTM/SCMT](#)